

## COMMUNE SERVANCE-MIELLIN

DATE	REDACTEUR	DIFFUSION
15 avril 2026	SAINTIGNY Henri	Conseillers Municipaux
TYPE	PRESENT(S)	ABSENT(S)
<b>Procès-verbal Conseil Municipal du 14 avril 2026 à 20h00</b>	<p>18 membres du Conseil présents : DAVAL C, DAVAL S, DOLCI A, FAIVRE G, GALMICHE A, GALMICHE J-L, GENET F, GENEY I, GRANDMOUGIN J-S, HACQUEMAND P, HAILLANT M, LARIQUE G, MASNADA J-P, MOUGENOT T, PERNIN C, POULMAR H, SAILLEY V, SAINTIGNY H.</p> <p>Secrétaire de séance : SAILLEY V.</p>	<p>1 membre du Conseil absent : LAMBOLEY E. (a donné pouvoir à SAINTIGNY H.)</p> <p>Quorum atteint.</p>
SUJET	COMMENTAIRE	DECISION
<b>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2026.</b>	<p>Le Maire demande au Conseil d'indiquer leurs commentaires sur le procès-verbal annexé à la convocation de ce conseil municipal du 14 mars.</p> <p>Il indique ensuite qu'il revient sur les délégations d'attribution au maire car nous n'avons pas décidé de l'article 11 qui donne la possibilité au maire d'agir en justice. Il souhaite être chargé de cette délégation et la soumet au vote.</p> <p>La délibération précédente sera annulée et une nouvelle sera émise qui comportera en plus la délégation n° 11.</p>	<p><u>Vote :</u></p> <p><b>POUR</b> : 18 (sur 19 votants) <b>CONTRE</b> : 1</p> <p>Le procès-verbal est accepté.</p>
<b>Vote des taux 2026</b>	<p>Le Maire rappelle tout d'abord les taux votés les deux années précédentes. Compte-tenu de la situation financière de notre collectivité au 31 décembre 2025, il est proposé de maintenir les taux actuels à savoir :</p> <p>THRS 12,93% TFPB 33,24% (8,76 + 24,48) TFNB 44,34%</p>	<p><u>Délibération :</u></p> <p><b>POUR</b> : 19 (sur 19 votants)</p>
<b>Budget primitif commune 2026</b>	<p>Par rapport au budget 2025 et hors virement à la section d'investissement, les dépenses de fonctionnement sont en progression de 9 382,80 € (+1,3%). Les charges de personnel progressent de 6 100,00 € ainsi que les indemnités des élus de 3 800,00 €.</p> <p>Les recettes de fonctionnement sont en retrait de 60 690,00 € (-6,6%). Ceci est dû à une faible vente de bois de seulement 15 000,00 € et la suppression de la DC RTP pour 18 000,00 €.</p>	<p><u>Délibération :</u></p> <p><b>POUR</b> : 19 (sur 19 votants)</p>

	<p>Au global, l'excédent de fonctionnement prévisionnel est réduit à 100 641,20 €. Il reste positif, il faudra veiller sur la réalisation budgétaire pour l'améliorer.</p> <p>La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 1 890 850,32 €. La liste des travaux figure en annexe. Le principal poste d'investissement concerne la réhabilitation du bâtiment 2, route de Faucogney pour 1 100 000,00 € suivi de la chaufferie biomasse en mairie pour 300 000,00 €. Les travaux sur la voirie constituent toujours un poste d'investissement important pour 157 171,00 €.</p> <p>Les recettes d'investissement prévoient des retours de subventions de l'Etat et du Département. Un emprunt de 250 000,00 € a été inscrit couvert par les locations des 5 logements créés par la réhabilitation du 2, route de Faucogney afin de ne pas modifier notre équilibre financier.</p> <p>Le Maire sollicite, en final, la poursuite de l'autorisation acquise avec la nomenclature M57 afin de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de la section.</p>	
<b>Budget primitif assainissement 2026</b>	<p>Par rapport au budget 2025 et hors virement à la section d'investissement, les dépenses de fonctionnement sont en retrait de 13 407,45 € dont 9 300,00 € sur les charges à caractère général (début de paiement du schéma directeur d'assainissement) et la suppression du chapitre 014 (redevance agence de l'eau) pour 3 000,00 €.</p> <p>Les recettes de fonctionnement sont en progression de 19 600,00 € à cause d'une contribution eaux pluviales (35% dépense fonctionnement assainissement) augmentée de 19 800,00 €.</p> <p>Au global, le résultat de fonctionnement prévisionnel est légèrement positif de 2 008,16 €.</p> <p>La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 91 895,00 €.</p> <p>Dans l'attente des conclusions du schéma directeur, il n'est pas prévu de travaux spécifiques mais une provision pour permettre des interventions urgentes en cas de dysfonctionnement du système d'assainissement.</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p><b>POUR</b> : 19 (sur 19 votants)</p>
<b>Fongibilité des crédits pour la nomenclature M49</b>	<p>Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'inclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de la section.</p> <p>Il indique également qu'il informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits.</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p><b>POUR</b> : 19 (sur 19 votants)</p>
<b>Commissions communales : désignation des membres</b>	<p>Le Maire rappelle tout d'abord les quatre commissions communales créées lors du dernier conseil municipal du 30 mars 2026 à savoir : immobilier, voirie, réseaux et social/animation.</p> <p>Il précise également leur périmètre d'intervention.</p> <p>Il s'agit aujourd'hui de désigner leurs membres après ce temps de réflexion.</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p><b>POUR</b> : 19 (sur 19 votants)</p>

	<p>Immobilier : Anaïs GALMICHE Mathilde HAILLANT Gwendoline LARIQUE Jean-Pierre MASNADA</p> <p>Voirie : Claudine DAVAL Stéphane DAVAL Grégory FAIVRE Jean-Siméon GRANDMOUGIN Thomas MOUGENOT</p> <p>Réseaux : Stéphane DAVAL Jean-Siméon GRANDMOUGIN Pascal HACQUEMAND Jean-Pierre MASNADA</p> <p>Social / animation : Agnès DOLCI Anaïs GALMICHE Florence GENET Isabelle GENEY Elodie LAMBOLEY Gwendoline LARIQUE Caroline PERNIN</p>	
<p><b>Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV)</b></p>	<p>En 2017, la nouvelle charte du PNRBV devrait être engagée. Il est important que nous soyons bien informés sur ce projet puisque nous aurons, par la suite à délibérer sur notre adhésion à cette nouvelle charte.</p> <p>Il s'agit de désigner un titulaire et un suppléant :</p> <p>Titulaire : Hervé POULMAR Suppléant : Gwendoline LARIQUE</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p><b>POUR</b> : 19 (sur 19 votants)</p>
<p><b>Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)</b></p>	<p>Cette commission est organisée une fois par an et présidée par le Maire (quelques fois un représentant des impôts est présent). Elle est composée de six membres titulaires et six suppléants avec un titulaire et un suppléant domiciliés en dehors de la commune, idem pour des propriétaires de bois.</p> <p>Nous devons proposer le double de noms, les impôts font ensuite leur choix :</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p><b>POUR</b> : 19 (sur 19 votants)</p>

	Titulaires	Suppléants	
	BONNET Yves DAVAL Claudine FRANCE Dominique (Ext.) GALMICHE Anaïs GIROD Bernard GRANDMOUGIN Jean-Pierre GRANDMOUGIN Roger GROSJEAN Thierry HAILLANT Mathilde HENRY Jean-François (Pro. bois) JEANROY Yves MOUGENOT Bernard (Prop. bois)	DAVAL Stéphane DECUGNIET Catherine HENY Philippe (Prop. bois) LAMBOLEY Patrick MARCHAND Philippe MASSON Mauve MOUGENOT Guy OLIVIER Hervé (Ext.) REMY Lionel (Prop. bois) SAILLEY Virginie SOLGADY Evelyne TOMASINI Nathalie	
<b>Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales</b>	<p>Cette commission se réunit une fois par an obligatoirement pour examiner la situation de la composition de la liste électorale afin d'y apporter des corrections si nécessaire.</p> <p>En plus, elle se réunit une fois de plus les années d'élections pour bloquer la liste des votants environ quatre semaines avant le scrutin (suivant période indiquée par l'Administration).</p> <p>Avec la nouvelle loi électorale (liste paritaire quelle que soit la taille de la commune), il a été défini une nouvelle façon de procéder.</p> <p>Dans notre cas où deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, la commission sera composée de trois membres de la liste ayant obtenu le plus de sièges et deux membres de l'autre liste.</p> <p>Sont désignés :</p> <p>Liste avec le plus de sièges            Agnès DOLCI            Pascal HACQUEMAND            Jean-Pierre MASNADA</p>	<p>2<sup>ème</sup> liste            Anaïs GALMICHE            Mathilde HAILLANT</p>	<p><u>Délibération :</u></p> <p><b>POUR</b> : 19 (sur 19 votants)</p>
<b>Questions diverses</b>  <b>Relais de l'Egalité</b>	<p>L'association des Maires Ruraux de France (AMRF) porte ce dossier depuis 2020 qui traite des violences intrafamiliales et des violences faites aux élus. Ce dossier est démultiplié au niveau de chaque département et le Préfet nous invite à désigner un référent dans chaque commune.</p>		<p><u>Délibération :</u></p> <p><b>POUR</b> : 18 (sur 19 votants)  <b>CONTRE</b> : 1</p>

